Troisvierges, le 3 juin 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 3 juin 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers au carrefour N12 – CR337 – entrée Z.I. in den Allern à Troisvierges à partir du 15 juin 2026 jusqu'au 26 juin 2026 inclus, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Sur le tronçon de rue entre la N12 et la « Z.I. in den Allern » à Troisvierges, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dans le sens « Z.I. in den Allern » vers la N12 et la voie est uniquement accessible par la direction opposée, à partir de lundi le 15 juin 2026 jusqu'au vendredi 26 juin 2026 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

le secrétaire

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Enlever le « 29/06/2026 »